



Editorial

Bonne rentrée

Le 18 septembre 2016

PAR PHILIPPE BONOT, PRÉSIDENT DE L'APEG, POUR LE CA

Cette rentrée 2016 marque le début de bien des changements : l'entrée en vigueur de la réforme des collèges, de nouveaux programmes allant du CP à la 3ème, le développement du numérique et pour le lycée, les premiers effets de l'application du décret n°2014-1377 du 18 novembre 2014. Ce décret relatif au suivi et à l'accompagnement pédagogique des élèves sur les procédures d'orientation, a supprimé, sauf rupture des apprentissages, le redoublement et offre désormais à tout élève de seconde la possibilité d'intégrer une première. Ce n'est qu'en cas de désaccord sur le choix de la série, que la famille peut demander le maintien¹ de l'élève dans le niveau de scolarisation. Ces mesures sont présentées comme devant

favoriser la réussite de l'élève et permettre la lutte contre le décrochage scolaire. Mais elles font débat et sont aussi de nature à modifier fortement le flux d'élèves de seconde, notamment vers la filière tertiaire et leur profil.

La question sur la pertinence du redoublement est relancée. Les arguments ne sont pas nouveaux. Certains le considèrent comme une remédiation nécessaire ou un argument permettant d'exercer une pression sur les élèves pour qu'ils fournissent des efforts. Parents, élèves et enseignants seraient nombreux à le considérer comme utile. C'est en seconde que l'on redouble le plus (7,4 %). D'autres, dénoncent son inefficacité, démontrée par plusieurs études et son côté peu motivant, stigmatisant

contribuerait au décrochage des élèves en difficulté. Une critique récente, plus pragmatique est avancée : son coût pour l'Etat qui serait de 2 milliards d'euros par an soit 3 % du budget de l'Education nationale².

Ne plus sanctionner la difficulté scolaire par le redoublement est un changement majeur, non sans conséquences. Avec cette suppression il faut s'attendre à un flux plus important d'élèves³ moins motivés et aux lacunes et retards d'apprentissages, notamment à l'écrit, non résolus. Nos filières peuvent être particulièrement concernées.

Pour faire face à ce public hétérogène le décret préconise pour certains élèves un accompagnement pédagogique spécifique. De quels élèves s'agit-il ? Quel accompagnement spécifique ?

Avec quelles conditions d'accueil ?

L'APEG est depuis longtemps un espace indépendant d'échanges et de réflexions que nous faisons vivre en proposant des analyses, des témoignages issus de la recherche et des pratiques pédagogiques novatrices pour mieux servir la réussite des élèves.

En abordant aujourd'hui la question du brouillon, thème de notre dossier, nous participons à la réflexion que nous devons mener sur la maîtrise de l'écrit, son rôle dans les processus du décrochage scolaire et sur la place que l'école lui accorde.

Ecrire et réécrire pour penser mieux et plus loin, s'enseigne et s'apprend.

Alors, A vos brouillons et rejoignez-nous !

PB.

1. Le choix du terme « maintien » prête à discussion puisque le redoublement semble ne plus être une proposition d'orientation.

2. Chiffres de l'Institut des politiques publiques. Rapport IPP N° 7 janvier 2015.

3. Les 53 500 élèves supplémentaires prévus dans le second degré pour cette rentrée (public et privé) impacte nécessairement les effectifs en 1ère STMG. La « Lettre de l'éducation » N°890 du 29 août 2016 - Voir aussi les prévisions d'effectifs d'élèves du second degré pour 2016 et 2017 - Note d'information - N° 10 - avril 2016 - <http://www.education.gouv.fr>